

Habilitation électrique

Niveau B0 H0 H0V non électricien

Obligations réglementaires :

Code du travail Art. R.4544-9 Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Code du travail Art. R. 4544-10 Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

« Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation **théorique et pratique** qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

« L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'**article R. 4544-3**.

« L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Objectifs de la formation :

- Prévenir les accidents d'origine électrique.
- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NFC 18-531, conformément au titre d'habilitation.

Prérequis : Pas de pré-requis

Public concerné : Personnel non électricien travaillant dans un environnement de risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

Durée de la formation : 7 heures soit 1 journée

Validité : La périodicité suggérée est de 3 ans. Une vérification annuelle des niveaux d'habilitation est recommandée.

Qualité des formateurs :

Formateur électricien professionnel réalisant des travaux d'électricité dans les bâtiments, sur les chantiers.

Méthode pédagogique :

Méthode active (alternance théorie et pratique)

Moyens pédagogiques :

Utilisation de photos, présentation de situations de travail puis de situations d'accidents, de films de l'INRS, de documents papiers, de supports informatiques, powerpoint...

Évaluation :

Évaluation formative tout au long de la formation

QCM diagnostique, QCM en fin de formation permettant au formateur de donner l'avis d'habilitation pour l'employeur.

Programme de la formation :

Théorique : Module 1 + Module 3 représentant **4 heures** sur la totalité de la formation

Module 1- Thèmes communs formation initiale

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en oeuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Module 3- Thèmes spécifiques B0 H0 H0V (0,25 jour)

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

Pratique : sur une durée de 3 heures

- Locaux électriques, analyses des risques et mesures de prévention

Livable :

Livret de la prescription

Délivrance Attestation de compétences permettant à l'employeur d'habiliter le salarié sur le niveau passé

Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous organisons les formations dans des salles adaptées à cette formation. (espace, wifi, accès aux personnes en situation de handicap).

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 09 53 04 83 37

Par mail : contact@securiplus.info

Sur notre site internet : www.securiplus.info

Délai à respecter : 1 mois

Tarifs :

Coût forfaitaire groupe : 680.00 € net de taxes.

Coût unitaire : 190.00 € net de taxes

Métiers concernés par l'habilitation BO HO HOV	
Jardinier, manutentionnaire, personnel d'entretien, Magasinier , Agent de voirie, Peintre, Maçon....	Effectuer des opérations d'ordre NON ELECTRIQUE dans l'environnement électrique